

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2017**

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

PERSONNEL COMMUNAL : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter un agent non titulaire pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité pour le service technique.

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de la SMACL d'un montant de 2 190,25 euros en règlement des indemnités journalières d'un agent.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution d'électricité au maximum réglementaires de 200,00 euros.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la redevance d'occupation du domaine public due par France Télécom au titre de l'année 2016 à :

- Artères aériennes : 40,00 euros le km
- Artères souterraines : 30,00 le km
- Emprise au sol : 20,00 euros le m²

INDEMNITE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde l'indemnité de gestion à Madame le Receveur municipal au taux maximum légal.

pour extrait
en Mairie, le 15 novembre 2017
le Maire,